

**DIMOPE - Division des  
Moyens et des Personnels  
du 1<sup>er</sup> degré**  
DIMOPE 1 - gestion des  
écoles

## **PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013-2014 DANS LES ÉCOLES**

### **AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE**

#### **I. CLASSEMENT EN EDUCATION PRIORITAIRE :**

Sont classées en éducation prioritaire les nouvelles écoles issues exclusivement de partition d'écoles classées en éducation prioritaire

- maternelle Marlène Jobert à Epinay-sur-Seine
- élémentaire Voltaire 2 à Montreuil.

#### **II. DÉCHARGES DE DIRECTION**

##### **Reconduction du maintien de décharge de direction pour 2013-2014**

- Élémentaire Jean Jaurès à Bagnolet : 1 au lieu de  $\frac{1}{2}$
- Maternelle Louise Michel à La Courneuve :  $\frac{1}{2}$  au lieu de  $\frac{1}{3}$
- Maternelle Quatremaire à Pantin :  $\frac{1}{2}$  au lieu de  $\frac{1}{3}$
- Maternelle Jean Jaurès à Pantin :  $\frac{1}{2}$  au lieu de  $\frac{1}{3}$
- Maternelle Ravel à Sevran :  $\frac{1}{2}$  au lieu de  $\frac{1}{3}$

##### **Décharge de direction exceptionnellement maintenue pour 2013-2014**

- Élémentaire Descartes à Saint-Denis : 1 au lieu de  $\frac{2}{3}$